

Image not found or type unknown



succesion donation partage

Par **missoui**, le **17/07/2009** à **00:25**

bonjour

avant le décès du donateur, au moment d'une donation-partage des biens, est-il obligatoire que tous les héritiers sans exception soient d'accord entre eux ? et après le décès du donateur, au moment du partage du patrimoine bâti entre les héritiers, faut-il l'accord de tous ou est-ce la majorité qui l'emporte ?

merci pour votre réponse